4 Audition de L , épouse 0 5 Audition de LA 6 Audition de H NEGSOIS ICAM du JOLISIGO SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES. 1 Mr le Préfet de Mr le Procureur de la République Au Général Commandant la ____ Régio

CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE

352 44020

ENQUÈTE

X PRÉLIMINAIRE

AUTRE CAS

OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade de

772/90 DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DEPARTEMENT)

Enquête et annexes.

Plan de situation

Audition de D

Groupenerchour la Région

d'Aviation Civile

PROCES - VERBAL (Nº/ANNEE)

Le 24 novembre 1990

OBJET DE LA PROCÉDURE

REGION

1

2

3

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES

QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE

ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE

→ NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

9	0	7	5	A. C.	A	0	6
---	---	---	---	---	---	---	---

		1
		1
		1
BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE		
INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ	
Mr le Préfet de		
	2 4 DEC. 1990	
Mr le Procureur de la République		
And Olivina 1 Communitarity		Ī
Au Général Commandant la Long Région Aérienne à		
Mr le Ministre de la Défense, Direc-		
tion de la Gendarmerie Nationale,		
TO SUR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.		
opérations.	3	
. C.M. Nº 37400 DÉF./GEND. T. OMA DU 30.07.1968 - CLASS. 53-11	S.D.3.28-90-700.000	±0.3
		-

GENDARMERIE NATIONALE

Groupement de la Région d'Aviation Civile

BRIGADE DE GENDARMERIE DES TRANSPORTS

AFRIENS DE

06605

PROCES-VERBAL Nº 772/90

ļ**Φ**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

35.2
440.20

N° PIÈCE N° FEUILLET

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES (O.V.N.I.)

53307706

NOUS SOUSSIGNÉ(S) CO

. Gendarme, Agent de Police Judiciaire, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLES) 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORMÉ ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHÉFS.

PREAMBULE,

Le vingt-quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix, à dix-huit heures quarante, de permanence au bureau de notre unité, nous sommes avisés téléphoniquement par des témoins oculaires des faits suivants:

Nos correspondants viennent d'observer des objets volants non identifiés (0.V.NI.) évoluant au-dessus de la région nantaise.

MESURES PRISES

Nous informons le chef de quart de la tour de contrôle de l'aéroport de qui nous confirme que plusieurs pilotes de lignes ont signalé au Centre de Contrôle Régional de des visions inexpliquées. Dans un premier temps ce service n'a pas pris très au sérieux ces observations du fait que les diverses informations reçues étaient contradictoires.

Ces organismes n'ont détecté aucun écho non identifié sur leurs écrans radar.

* *

A 19 heures, nous adressons le message numéro 242/M aux autorités suivantes:

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie des Transports Aériens de la Région d'Aviation Civile :
- Le Commandant de Groupement de la Gendarmerie de
- Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de

/ B N Q U B T B /

Les faits se sont déroulés le samedi 24 novembre 1990, vers 18 heures 25 (locales). Il faisait nuit, la visibilité était supérieure à 10 kilomètres. Le Ciel était clair, la lune était parfaitement visible. Aucun phénomène météorologique n'a été signalé par la station de l'aéroport de

(Cf Pièce N°1 - Annexe 1) _ _

D'après les témoignages les O.V.N.I. ont évolué suivant un axe CUEST-EST et horizontalement. Le phénomème a été remarqué par des témoins résidant uniquement dans le département de notamment à

еt

(Cf.Plan de situation -pièce N°2)

•••/•••

PIECE Nº 1 - Feuillet N°2

Deux témoins précisent que le phénomène observé se composait d'un groupe de points lumineux de couleur vive blanche orangée, suivis d'une traînée lumineuse, se déplaçant rapidement d'Ouest en Est horizontalement.

Un autre le définit comme des traits lumineux également de couleur vive blanche orangée se déplaçant d'Ouest en Est.

> Aucune de ces personne n'a perçu de bruit de moteur ou autre. Ces divers témoignages font l'objet des pièces N° 3-4-5.

Plusieurs personnes nous ont signalé téléphoniquement ces faits sans se présenter au bureau de notre unité.

Le 27 novembre 1990, à 10 heures, monsieur H agent de service à la centrale thermique EDF de se présente au bureau de notre unité.

Il nous indique que le 24 novembre 1990, vers 18 heures 30, il a observé le phénomène sans s'inquiéter. Effectivement pour lui c'était normal, il avait identifié la source de ces faisceaux lumineux.

En l'honneur du 20° anniversaire de la première tranche de la centrale électrique de il avait installé le jour même sur le site une rampe de spots laser éclairant en direction du ciel sur environ 40 kilomètres. Pour lui, il ne s'agit pas d'O.V.N.I. mais de ces spots qui en pivotant sur eux-mêmes donnent l'impression de soucoupes volantes se déplaçant à vive allure. (cf.pièce N°6)



La crédibilité des témoignages ne pouvait être mise en doute, un phénomène s'était bien produit ce soir du 24 novembre 1990, mais il ne s'agissait pas d'O.V.N.I; monsieur H, a parfaitement déterminé la nature de ces observations.

Fait et clos à

. le 03 décembre 1990.

Les enquêteurs.



ANNEXE Nº 1

SITUATION METEOROLOGIQUE

Renseignements fournis par la station de la Météorologie Nationale de :

- Date

: 24/11/90 = 194

- Heure, minute :

- Vent

: <u>Direction</u>: 210 Degrés. <u>Force</u>: 4 Nœuds.

- <u>Visibilité</u> : 20 km

- Nébalosité: 5 octa: 3 amulus 600 m 2 amulonumbus 1000 n

- Température : 5,8 °C

PRESSION ATMOSPHERIQUE

- Q.F.E.

: 988 Hpa

- <u>Q.N.H.</u>

: 991 Hpa

DIVERS

SERBARMERIE NATIONALE

Genéarmerie des Transports Aériens Groupement de la Région d'Aviation Civile BRIGADE DE Aéroport

90307306

PROCES-VERBAL Nº 772/90

PIECE Nº 2

PLANS ET CROQUIS

PLAN DE SITUATION

GENDARMERIE NATIONALE Crowsement de la Région d'Aviation Civile

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÉDURE

DE TEMOIN

PROCES-VERBAL (NYANNEE)

772/90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

OBSERVATION D'O.V.N.I.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt-cinq novembre mil neuf cent quatre_vingt-dix,à quatorze heures trente au bureau de notre unité

nous soussigné(s) C

, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

• PERSONNE CONCERNÉE

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITE (SI ETRANGER)

M

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

fils de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLEPHONE), PROFESSION , KXXXXXXXX demeurant

lycéen, qui nous déclare en présence de ses parents:

H ier soir, 24 novembre 1990 vers 18 heures 20, je me trouvais au domicile de mes parents.

Je suis passionné d'astronomie, je regardais le ciel en direction de la lune, à l'oeil nu, mes instruments d'observations se trouvaient à proximité (télescope, jumelles, etc...).

A un moment j'ai remarqué un phénomène lumineux inhabituel. Il s'agit de cinq ou six traits lumineux assez longs se déplaçant de l'ouest à l'est, horizontalement.

La lumière était vive et de couleur jaune orangée.

Ces traits étaient parallèles les uns par rapport aux autres, mais décallés dans le sens du déplacement.

Pour moi il ne peut s'agir d'avions mêmes militaires, les lumières étaient fixes et je n'ai <mark>pas perçu de bruit d</mark>e moteur. Pendant mon observation le ciel était dégagé, la lune et les étoiles brillaient.

J'ai pu observérce phénomène seulement une quinzaine de secondes, puis tout a disparu soudainement. J'ai eu le temps d'appeler mes parents, seule ma mère a pu voir la fin des évolutions.

Le 25 novembre 1990, à 15 heures

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue (A signé au carnet de déclarations) L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE CATOUDEMENTON La Région d'Aviation Civile

PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

772/90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (EVENTUELLEMENT)

PROCES-VERBAL (Nº/ANNEE)

OBSERVATIONS D'O.V.N.I.

nous soussigné(s)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt cinq novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à quinze heures cinq Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

épouse 0

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

■ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ➤

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION , sans profession, qui demeurant nous déclare:

Hier soir 24 novembre 1990, vers 18 heures 25, je rentrais à mon domicile en compagnie de mon mari et de mes enfants.

Instinctivement mon mari a levé les yeux vers le ciel quand il a remarqué un phénomène lumineux se déplaçant dans le ciel. Il m'a dit de régarder, ce que j'ai fait. Cinq points lumineux de couleur vive se déplaçaient d'ouest en est, suivis de traînée semblant être de la fumée. Tout-à-coup tout s'est étent. Environ cinq secondes plus tard, le même phénomène s'est produit. Il s'est écoulé environ vingt secondes entre le début de la première apparition et la fin de la deuxième;

Le déplacement de ces trait points se faisait très horizontalement et parallèlement. Ils étaient légèrement décallés les uns par rapport aux autres, dans le sens du déplacement.

A ce moment le ciel était dégagé, on voyait parfaitement les étoiles.

Le 25 novembre 1990 à 15 heures 20.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue (A signé au carnet de déclarations). L' A . P . J .

GENDARMERIE NATIONALE correcte meant on la Région L d'Aviation Civile UNITÉ

PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

772/90

ANALYSE ET RÉFERENCES (ÉVENTUELLEMENT)

PROCES-VERBAL (Nº/ANNEE)

OBSERVATION D'O.V.N.I.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt.cinq novembre mil neuf cent quatre.vingt.dix, à seize heures,

nous soussigné(s) C

Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOU

IOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'EPOUSE).

Ŀ.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DEPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITE (SI ETRANGER)

M

FILIATION

■ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ➤

SITUATION DE FAMILLE

fils de

ADRESSE COMPLÉTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION demeurant

collégien, qui nous déclare en présence de ses parents:

Le 24 novembre 1990, à 18 heures 20, je me trouvais au domicile de mes parents, dans la cour.

Instinctivement j'ai regardé le ciel vers l'Est. J'ai remarqué une dizaine de points lumineux, suivis d'une traînée de couleur jaune orangée. La lumière était très vive. Ces points se déplaçaient assez rapidement d'Ouest en Est horizontalement. Ils étaient décallés les uns par rapport aux autres, dans le sens du déplacement.

J'ai remarqué que certains au cours de leursévolutions se sont éteints pendant que les autres continuaient pour s'éteindre ensuite. Un seul a été visible plus longtemps. J'ai pu observer l'ensemble de ce phénomène pendant environ quinze secondes.

J'ai eu le temps d'appeler ma mère qui a pu voir en grande partie ce phénomère. A ce moment, le ciel était bien dégagé.

L'apparition de ces points lumineux s'est produite légèrement à gauche de la lune mais un peu en-dessous.

Le 25 novembre 1990, à 16 heures 30

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue (A signé au carnet de déclarations)

L' A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE Région d'Aviation Civile UNITE PROCES-VERBAL (NºANNEE) P.V. Nº 772/90

PROCÉDURE

d'NEQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

de TEMOIN

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (EVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES) ce jour Vingt sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures,

nous soussigné(s) C

, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapport	tons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et con	formément aux ordres de nos chei
PER	SONNE CONCERNÉE	
	ÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI OU NOM D'A	EPOUSE /
H		
SEXE, D	ATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)	NATIONALITE (SI ETRANGER
M.	né le	Française
FILIATION	N DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS >	SITUATION DE FAMILLE
fil	s de	M
ADRESS	E COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEME	NT Nº DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
7	33 344	Agent de
1	eurant au lieu dit	
ser	<mark>vice à</mark> la Centrale EDF de , qui nous d	lectare :
	J'habite à environ 15 kilomètres de la Central	
le	samedi 24 novembre 1990 dans la soirée à 18 heu	ares 15 environ,
j'a	i aperçu c <mark>es fameux faisceaux de lumière qui</mark> pr	rovenaient de spots
las	er, éclairant à environ 40 kilomètres."""	
11 11 11	Je ne me suis pas inquièté, sachant qu'il s'ag	gissait d'une rampe
las	er que j'avais installée en l'honneur du vingti	Lème anniversaire
de	la tranche une de la Centrale de	
40		
11 11 11	Pour moi il ne s'agit évidemment pas de phénom	nènes O.V.N.T.
200	spots laser, pivotant sur eux-mêmes donnaient	l'impression de
ces	oupes volantes se déplaçant à vive allure."""	1 Impression de
sec	oupes voiantes se deplaçant a vive allule.	
""	A , le 27 novembre 1990, à 10 heures	2 15 """
	• 1	
Lec	ture faite par moi de la déclaration ci-dessus,	, j'y persiste et
n'a	i rien à y changer à y ajouter ou à y retranche	er.
i		
	la personne entendue. 1'A.P.	.J.
(A s	rigné au carnet de déclarations.)	
`		